

MAIRIE D'AUTECHAUX-ROIDE
COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 22 octobre 2021 à 20 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, élu lors des dernières élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Conviviale, en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie COVID-19, sous la présidence de M Pascal TOURNOUX, Maire.

Présents : TOURNOUX Pascal, MILLARDET Christian, GRAIZELY Liliane, BARTHOULOT Luc, COURVOISIER Uny, DEVILLAIRS Samuel, LOPEZ Rafaël, OHLMANN Christelle, PERRU Marie, PILLARD Jean-Marc.

Excusés : DEMIERRE Lionel (Pouvoir à TOURNOUX Pascal), CHOLLEY Rémi (Pouvoir à MILLARDET Christian), BIDEAUX Rachel (Pouvoir à OHLMANN Christelle), HENRY Léo, PREVOST Alexandre.

Madame Christelle OHLMANN a été nommée secrétaire

Convocation : le 12/10/2021

Ordre du Jour :

- 1 – Délibération : Tarif distillerie 2022**
- 2 – Délibération : Tarif salle conviviale 2022**
- 3 – Délibération : Tarifs salle la Crochère 2022**
- 4 – Délibération : Loyers 2022**
- 5 - Délibération : Tarif affouage – année 2022**
- 6 - Délibération : Tarif bois façonné / livré 2022**
- 7 – Délibération : Choix AMO – Sécurisation RD73 et RD122**
- 8 – Délibération : Avis sur le projet de pacte de gouvernance de PMA**
- 9 – Délibération : Maîtrise d'œuvre ONF – Travaux de sécurisation**
- 10 – Délibération : Choix prestataire – Travaux de sécurisation abattage (sous couvert de l'ONF)**
- 11 – Questions diverses**

Approbation du compte-rendu de séance du 17 septembre 2021 à l'unanimité, soit 13 voix pour.

OBJET : TARIF DISTILLERIE 2022

Délibération n°1

Le conseil municipal décide de modifier les tarifs de location de la distillerie pour l'année 2022, comme suit :

- 20 euros pour la location : à l'unanimité
- 150 euros de caution : à l'unanimité

OBJET : SALLE CONVIVIALE 2022

Délibération n°2

Le conseil municipal, rappelle :

- Que l'utilisation de la salle est uniquement réservée aux habitants et associations du village.
- et décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2022 :
 - 120 € le week-end
 - Arrhes : tarif de la location (120 €)
 - Caution : 1 000 €

La salle pourra être mise à disposition gratuitement, une fois par an, à chaque association de la commune.

OBJET : TARIFS DE LA SALLE « LA CROCHÈRE » 2022

Délibération n°3

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de modifier les tarifs de location de la salle la Crochère, pour l'année 2022, comme suit :

Locataires	Votes	Arrhes	Salle + Cuisine + Vaisselle + énergie
Association dont le siège est à Autechaux-Roide	unanimité	100 €	Gratuite une fois par an puis : 250 € par manifestation
Habitant de la commune	unanimité	100 €	260 € par manifestation
Extérieur	unanimité	100 €	530 € par manifestation
CAUTION			1 500 €

OBJET : LOYERS 2022

Délibération n°4

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'indice de révision des loyers, soit + 0.42 %, et après en avoir débattu, décide, à l'unanimité, d'augmenter le montant des loyers 2021 des appartements pour l'année 2022, à savoir :

Logements	Loyers 2021	Taux voté	Loyers 2022	VOTE
RDC Maison Taillard	363,67 €	+ 0.42 %	365,20 €	Accord unanimité
Etage droite Maison Taillard	333,63 €	+ 0.42 %	335,04 €	Accord unanimité
Etage gauche maison Taillard	345,43 €	+ 0.42 %	346,88 €	Accord unanimité
Mairie – droite	405,54 €	+ 0.42 %	407,25 €	Accord unanimité
Mairie – Gauche	405,54 €	+ 0.42 %	407,25 €	Accord unanimité
GARAGE	33.22 €	+ 0.42 %	33,36 €	Accord unanimité

OBJET : TARIF AFFOUAGE - ANNÉE 2022**Délibération n°5**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le prix du stère de bois d'affouage à 8 €.

OBJET : PRIX DU BOIS FAÇONNÉ / LIVRÉ 2022**Délibération n°6**

L'exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, après en avoir débattu, fixent à l'unanimité, le prix du stère de bois façonné / livré 2022, comme suit :

40 € le stère

OBJET : CHOIX AMO – SÉCURISATION RD 73 ET RD 122**Délibération n°7**

Vu le Code des marchés Publics,

Vu les procès-verbaux de la commission délégation de service public, du 7 septembre 2021,

Après analyse des offres relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) à la sécurisation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise suivante :

Entreprise	Note	Montant du chantier estimé	Prix HT (6% du montant du chantier)	Prix TTC
BEJ	90	150 000 €	9 000 €	10 800€

Et autorise Monsieur le Maire :

- à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier, et à régler les factures correspondantes,
- à déposer une demande de subvention auprès de tous les services concernés et de demander l'autorisation de commencer les travaux avant la réception des notifications attributives de subventions.

Les crédits nécessaires à ces travaux ont été inscrits au budget communal 2021, article 2135.

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION**Délibération n°8**

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et en particulier son article 1^{er} disposant de la possibilité pour les communes et les EPCI de se doter d'un pacte de gouvernance,

Vu la délibération du 14 janvier 2021 adoptée par le Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération en vue d'élaborer un pacte de gouvernance,

Vu la transmission faite le 31 août 2021 par le Président de Pays de Montbéliard Agglomération du projet de pacte de gouvernance,

Monsieur le Maire expose que la loi du 27 décembre 2019 dite loi « Engagement et proximité », prévoit la possibilité pour les intercommunalités d'adopter un pacte de gouvernance entre les communes et leur établissement public de coopération intercommunale.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire de PMA a décidé de l'élaboration d'un tel pacte par délibération le 14 janvier 2021.

Un groupe de travail représentatif des sensibilités politiques présentes à l'Agglomération a été constitué pour participer à l'élaboration du projet de pacte de gouvernance articulé en quatre parties :

- Partie 1: Les élus communautaires et les instances délibératives et exécutives de Pays de Montbéliard Agglomération,
- Partie 2: Le Processus décisionnel et la place centrale du Maire et des communes membres

- Partie 3: La collaboration Communauté-Communes.
- Partie 4 : L'évolution du pacte

Monsieur le Maire précise que le projet de pacte a été présenté au Conseil des Maires du 10 juin 2021.

Monsieur le Maire indique que le projet de pacte lui a été adressé par le Président de l'Agglomération le 31 août 2021 et que la loi permet aux communes membres de rendre un avis préalable dans un délai de deux mois après transmission du projet de pacte. Il ajoute que, après avis des Conseils municipaux des communes membres, le Conseil d'Agglomération examinera ce projet de pacte de gouvernance au cours d'une séance en fin d'année 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, à 13 voix contre, le Conseil Municipal :

- émet un avis défavorable sur le projet de pacte de gouvernance de Pays de Montbéliard Agglomération.

OBJET : MAÎTRISE D'ŒUVRE ONF – TRAVAUX DE SÉCURISATION

Délibération n°9

L'adjoint présente au conseil municipal un devis de l'ONF concernant la maîtrise d'œuvre relative à l'abattage d'arbres dangereux le long de la RD73, pour un montant de 2 220 € HT soit 2 664 € TTC.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter ces travaux et de confier la maîtrise d'œuvre à l'ONF,
- d'autoriser le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- de régler ces travaux prévus au BP 2021 à l'article 61524.

OBJET : CHOIX PRESTATAIRE – TRAVAUX DE SÉCURISATION / ABATTAGE

Délibération n°10

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre attribuée à l'ONF, il est présenté le devis de l'entreprise Masson pour un montant de 10 640 € HT soit 12 768 € TTC pour l'abattage et le stockage des bois dangereux.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- de retenir le devis de l'entreprise Masson,
- d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce chantier et à régler les factures en découlant (dépense prévue à l'article 61524).

Questions diverses :

- Mr Michel MORIN a adressé une demande de participation financière à la commune concernant la réfection de la clôture mitoyenne, située entre sa propriété et la salle la Crochère. Il a joint un devis de 5 630 € à sa demande et souhaiterait obtenir une aide de 50% de ce montant. La commune accepte de prendre en charge la moitié du coût de ses travaux mais souhaite faire réaliser deux autres devis. Le choix du prestataire se fera plus tard.
- Mr MILLARDET fait un point sur l'ONF :
 - o Mr MOREL doit marquer les arbres à couper qui se trouvent sur le tracé du futur chemin doux,
 - o Mr MOREL propose d'organiser une visite explicative de la forêt aux élus,
 - o Présentation du bilan financier relatif aux ventes de bois et aux travaux en forêt.

- Mr LOPEZ informe le conseil que le club ASLAR Foot a changé de président (Mr Julien MAIGNER succède ainsi à Mr André RICHARD) et que diverses animations sont prévues : poker, vide-grenier, calendriers, Noël des enfants, loto et pétanque.

La séance est levée à 21h30

La secrétaire,
Christelle OHLMANN

Délibérations votées au cours de la séance :

- 1 – Tarif distillerie 2022
- 2 – Tarif salle conviviale 2022
- 3 – Tarifs salle la Crochère 2022
- 4 – Loyers 2022
- 5 – Tarif affouage – année 2022
- 6 – Tarif bois façonné / livré 2022
- 7 – Choix AMO – Sécurisation RD73 et RD122
- 8 – Avis sur le projet de pacte de gouvernance de PMA
- 9 – Maîtrise d'œuvre ONF – Travaux de sécurisation
- 10 – Choix prestataire – Travaux de sécurisation abattage (sous couvert de l'ONF)

Membres présents au cours de la séance :

Nom Prénom	Fonction	Signature
TOURNOUX Pascal	Maire	
MILLARDET Christian	1 ^{er} adjoint	
DEMIERRE Lionel	2 ^{ème} adjoint	Excusé (Pouvoir à P. TOURNOUX)
CHOLLEY Rémi	3 ^{ème} adjoint	Excusé (Pouvoir à C. MILLARDET)
GRAIZELY Liliane	Conseillère déléguée	
BARTHOULOT Luc	Conseiller	
BIDEAUX Rachel	Conseillère	Excusée (Pouvoir à C. OHLMANN)
COURVOISIER Uny	Conseiller	
DEVILLAIRS Samuel	Conseiller	
HENRY Léo	Conseiller	Excusé
LOPEZ Rafaël	Conseiller	
OHLMANN Christelle	Conseillère	
PERRU Marie	Conseillère	
PILLARD Jean-Marc	Conseiller	
PREVOST Alexandre	Conseiller	Excusé